

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SEANCE DU 12 décembre 2022
DÉLIBÉRATION N°12122022-04

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire

Nombre de conseillers en exercice: 27

Nombre de conseillers présents:19

Nombre de conseillers représentés :04

Nombre de conseillers absents : 04

Date de convocation : le 12 novembre 2022

PRÉSENTS: Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Yannick GRADEL, Claire GRANJEAN, Nathalie HENNER, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Roger LEVAYER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT, Olivier LEMPEREUR, Bertrand PICHON-MARTIN, Marie-Aude GONON (19)

REPRESENTES : Karine LOCATELLI donne pouvoir à Nathalie HENNER, Stéphane PUGLISI donne pouvoir à Marie-Grace CAPELLI, Céline BOURSIER donne pouvoir à Jean Claude SARTER, Virginie ALLEGRET-CADET donne pouvoir à Bertrand PICHON-MARTIN (04)

ABSENTS : Carole FROT-COUTAZ, Philippe THOMAS, Olivier BOURGEOIS, Romain DEWAELE (04)

SECRETAIRE: Jean-Paul SIRAND-PUGNET

**OBJET : REHABILITATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE PERCEPTION -
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – AUTORISATION DE DEPOT
DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne perception.

Il indique au conseil que ce projet permettra de proposer un pôle santé pour l'accueil de plusieurs professionnels de santé (médecins et autres professions paramédicales) avec lesquels la municipalité est en lien. Ce projet structurant pour le territoire est un investissement lourd pour la commune et nécessite la recherche de financements pour permettre son portage sur la base du plan de financement détaillé ci-après :

Maitrise d'œuvre et bureaux de contrôle: 121 000€

Travaux : 891 000€

Total dépenses subventionnables : 1 012 000€ HT

Subvention DETR : 211 640€ (lot désamiantage de 50 000€ déduit)

Subvention Département dotation territoriale et bonus énergétique: 202 400€

Subvention Département bonus 10% : 101 200€

Subvention Région: 150 000€

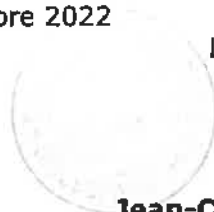
Autofinancement communal :346 760

Il est également nécessaire de valider le dépôt de permis de construire associé à ce projet.

Le conseil municipal, au regard de l'intérêt du projet présenté, autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour solliciter les financements publics les plus élevés possibles pour parvenir à porter cet investissement. Il autorise également M. le Maire à procéder au dépôt du permis de construire correspondant.

POUR : 23
Abstentions : 00
Contre : 00

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.
A SAINT LAURENT DU PONT, le 13 décembre 2022



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Claude Sarter". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official stamp.

Jean-Claude SARTER

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Françoise Pillot". The signature is written in a cursive style and is positioned below the text "Le secrétaire de séance,".